

# L'abri voyageur propriété communale

Placé en urgence, le point concernant l'accord d'acquisition de l'abri voyageur près du chemin de fer réjouit l'ensemble du conseil.

● Jean-Paul DAUVENT

Avec sept petits points à l'ordre du jour, la séance du conseil communal a été vite emballée jeudi soir à l'hôtel de ville de Messancy. Et c'est le point placé en urgence qui a attiré le plus de réflexions positives et d'engagement.

L'abri voyageur devient, enfin, propriété communale! Depuis de longues années, le syndicat d'initiative et la commune conjointement ont souhaité en devenir propriétaires.

Sans succès. La SNCB a bien voulu et même encouragé le transfert de propriété des terrains annexes situés le long de la voie de chemin de fer mais pas question de céder l'abri. À un certain moment la SNCB a même introduit une demande pour le détruire mais le collège, appuyé par l'urbanisme, s'est opposé à la procédure.

Il aura fallu l'intervention récente des Amis du Rail pour qu'une proposition de convention arrive sur



ECA 181147

Il aura fallu le temps, mais l'abri voyageur de la gare de Messancy devient propriété communale.

la table du collège. Pour 5 000 €, le terrain (7 a 78 ca) et le refuge emblématique entrent dans le domaine communal. « La procédure de classement introduite par les anciens locataires, le syndicat d'initiative a-t-elle abouti? », interroge Claudy Wolff. « Non, le dossier est resté en suspens. Il possède un certain style, il date du XIX<sup>e</sup> siècle, mais il n'a que cette valeur », commente le bourgmestre Roger Kirsch. Quant à sa future destination, il est prématuré d'en parler, mais le « bâtiment va être restauré, conservé », assure le bourgmestre à la question d'André Brosius.

Toutes les parties se réjouissent de cette nouvelle acquisition d'autant qu'il connaît une nouvelle utilité depuis la réouverture de la ligne voyageur!

## «C'est symbolique»

Autre domaine public dont il a été question : l'occupation des places communales. Le collège a souhaité fixer une redevance annuelle de 25 € par mètre occupé par jour/semaine. « C'est symbolique, cela représente 125 € par an pour un véhicule de 3 mètres », commente le bourgmestre. Charlotte Peifer-Roeser aurait souhaité l'application de la redevance après la rénovation de la place et Claudy Wolff estime qu'il s'agit d'un service de proximité et que les nuisances ne sont pas énormes. Le groupe Oxygène s'abstiendra mais pizzas et poulets seront toujours disponibles à Messancy et Sélange. La mesure de redevance ne concerne pas les brocantes. ■

## VITE DIT

### Zone de police :

**703 000 €** Encore évoqué, le montant de participation très élevé des communes (703 434 € pour Messancy) dans le budget de la zone de police Sud-Luxembourg. « En cause, la norme KUL qui continue à desservir notre zone », explique le bourgmestre. André Brosius relève aussi le manque d'effectifs : 7 temps pleins.

### Gestion des déchets

Les propositions de prévention de gestion communiquées par Idélux sont bonnes et « j'espère que les écoles auront répondu positivement notamment au jeu de l'oie », analyse Marie-Jeanne Conter. Et de proposer que l'on ne rajoute pas de suremballage aux collectes en vidant les sacs pleins plutôt qu'en les ramassant.

### Caution pour les travaux

Les travaux privés de raccordement à l'égout ou de construction de maison dans un lotissement seront préalablement soumis au dépôt d'une caution de respectivement 250 ou 2 500 €, récupérable par moitié à la fin des travaux et le solde deux ans après la fin des travaux.